Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de Question n° 163 la Commande Publique

DACP

REF: DACP2016019

Signataire : MC/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR:

Anthony DAGUET

OBJET : Accord-cadre pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs et montecharge dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 à 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

EXPOSE:

Le parc des ascenseurs et monte-charge dans les différents bâtiments communaux doit régulièrement faire l'objet de visites de maintenance.

Les interventions de maintenance ont pour but d'assurer les contrôles réglementaires de ces équipements et de remédier à toute anomalie susceptible de nuire au bon fonctionnement des appareils.

L'accord-cadre inhérent à l'entretien et à la maintenance de ce parc, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de continuer à assurer ces prestations pour les trois années à venir, il y a lieu de passer un accord-cadre global (ne comportant ni tranche ni lot), pour une durée allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre sera passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive réglementaire et une partie à prix unitaires pour les prestations de remplacement et maintenance corrective du matériel, dont la fréquence et l'importance sont impossibles par nature à définir avant que leur défectuosité survienne. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 :

Seuil minimum : 35 000 € HT

Seuil maximum : 150 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Pour information, les dépenses réalisées pour l'exécution de l'accord-cadre sur l'année 2015 se sont élevées pour la maintenance préventive à 33 910,00 € HT, soit 40 692,00 € T.T.C. et pour la maintenance corrective à 25 665,40 € HT, soit 30 798,48 € T.T.C.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur les natures : 2188, 2313, 6156 61522 et 61558 de différents codes fonctionnels.

L'accord-cadre sera passé sur appel d'offres conformément aux articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, approuver le projet d'accord-cadre cité en objet et autoriser la maire, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, à signer le contrat subséquent avec l'entreprise rendue attributaire.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalité	é-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 15 SEPTEMBRE 2016

Présents :..... 40

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. <u>Adjoints au Maire</u>,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée	par:	M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi			M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah			Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse			Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée	par:	M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté	par:	M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents: Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

N° 163

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF: DACP2016019

Signataire: MC/ED/OL

OBJET : Accord-cadre pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs et montecharge dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 à 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'abrogation du Code des Marchés Publics :

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance ;

Vu le projet d'accord-cadre :

Vu le budget communal :

Considérant que l'accord-cadre relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charge actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2016, qu'il y a lieu en conséquence de lancer un nouvel accord-cadre afin de répondre aux besoins inhérents pour les trois années à venir ;

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charge, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre sera passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Seuil minimum : 35 000 € HT

Seuil maximum : 150 000 € HT

AUTORISE la Maire à signer, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

t adjoint délégué Féthi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué Féthi CHOUDER